

LE MOT DU PRÉSIDENT

Cette année a été marquée de triste façon par la disparition de deux personnes de qualité : le docteur MERINDOL et M^{me} PHILIPPE qui ont contribué directement et indirectement à la création de l'association. Je tiens avant tout à leur rendre hommage ainsi qu'à leurs familles.

L'assemblée générale du 4 juillet a permis d'élire le nouveau bureau. Notre président sortant Pierre PHILIPPE ne souhaitant pas se représenter pour des raisons personnelles bien compréhensibles, j'ai donc l'honneur de lui succéder, entouré de deux vice-présidents, d'une secrétaire et d'un trésorier.

Notre association a franchi le cap des deux années, et je vous avoue être assez fier du bilan de nos actions compte tenu de nos moyens financiers modestes.

Personnellement, je souhaite que l'association soit perçue par nos élus comme une aide et non comme une force d'opposition. Je tiens à rappeler que nous ne nous opposons à aucun projet d'implantation de telle ou telle activité, nous souhaitons simplement que les industriels candidats soient les meilleurs élèves de la classe en respectant tout simplement la réglementation en vigueur. Dans ce contexte, vous verrez qu'il ne restera que les industriels les plus motivés et donc les plus intéressants pour le développement de nos communes.

Vous allez me dire que c'est à l'autorité préfectorale de faire respecter les lois. Certes, mais après AZF, la presse s'est faite l'écho du malaise des DRIRE (support technique du Préfet) et de leurs sous effectifs. Alors comment combler le déficit ? La seule solution pour nous, simples citoyens, est la voie associative bénévole.

Je vous invite donc à la vigilance et à nous faire de la publicité pour renforcer les adhésions. Cela nous donne du poids et de la légitimité à agir mais aussi nous apporte les moyens financiers indispensables.

Philippe BONNY

L'ACTUALITÉ DE PUJAUT ET DE SES ALENTOURS

Comme vous l'avez constaté l'APEPA a changé de nom sans changer de sigle. C'est le reflet des changements de nos statuts. Nous souhaitons étendre nos actions à l'ensemble de la commune de Pujaut et des communes limitrophes.

Actualité sur la zone de l'ASPRE

Nous avons déposé un recours auprès du tribunal administratif de Montpellier sur l'arrêté municipal de ROQUEMAURE attribuant permis de construire à l'entreprise EID/COVAVER sur l'ancien terrain de la SESA séparé en deux lots. Comme pour la SESA, l'industriel minimise les risques par omission en ne déclarant pas deux ICPE soumises à autorisation (entre autres).

Nous attendons le jugement sur l'arrêté ministériel autorisant le défrichement de la zone industrielle. L'extension de la zone au-delà de 25 ha devait faire l'objet d'une enquête publique ! ... à suivre...

Actualité sur la zone des Sablèyes (en face de Botanic)

La société PAPREC RESEAU (tri de déchets recyclables, papiers, plastiques) a déposé un projet d'extension de son activité. L'enquête publique est maintenant terminée. Nous, quelques membres de l'APEPA, avons fait des remarques sur le registre d'enquête sur les dispositions vis-à-vis de l'incendie notamment. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable. Le dossier est entre les mains du Préfet. Nous vous tiendrons informés de la suite ! ...

Le SMICTOM chargé de collecter les déchets ménagers a un projet d'une aire de compostage sur la zone des Sablèyes. Nous serons vigilants sur l'aménagement de cette zone.

HUMEUR !

L'aménagement d'une zone industrielle (ZI de l'Aspre) sur une ligne de crête visible de tous côtés, qui plus est, en bout des pistes de l'aérodrome d'Avignon-Pujaut est véritablement un non sens du point de vue de l'impact paysagé mais aussi du point de vue de la sécurité pour les équipages des avions.

Rappelez-vous l'accident du Concorde, le pilote n'avait pas d'autre choix que de décoller passé le point de non retour où l'avion ne peut plus s'arrêter. Il en est de même pour tous les avions. En bout de toutes les pistes de décollage sont prévues des zones de dégagements dans lesquelles tout obstacle est interdit.

Un bâtiment de 25m de haut implanté sur le sommet de la colline comme le prévoit le règlement de la ZI entre dans ces zones de servitudes aéronautiques et met donc en danger la vie des équipages !...

TOUTE DERNIERE MINUTE

La société EID/COVAVER a décidé le retrait de son projet sur la zone de l'Aspre suite à notre recours auprès du tribunal administratif de Montpellier ! ...

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU 2003

La composition du conseil d'administration est la suivante par ordre alphabétique :

- ACHARD Gisèle
- BONNISSE Nadia
- BONNY Nadine
- BONNY Philippe
- BOYA Didier
- BRAUD Christophe
- CATELAN Auguste
- DECOCQ Gérard
- DEGOUL Michèle
- GOUX Dominique
- PAUC Patrice
- PHILIPPE Pierre
- QENTIN Patrice
- ROCHE André

Les titulaires du bureau élus par le CA sont :

- | | |
|------------------|----------------|
| -BONNY Philippe | Président |
| -BOYA Didier | Vice-Président |
| -PAUC Patrice | Vice-Président |
| -QUENTIN Patrice | Secrétaire |
| -BONNISSE Nadia | Trésorière |

-Pierre PHILIPPE reste Président d'honneur même s'il ne souhaite plus être membre du bureau.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous joindre à nous en tant que simple adhérent ou membre actif. En tant que membre actif vous participerez à au moins 4 réunions annuelles de présentation par les membres du bureau des dossiers en cours mais aussi à des échanges sur des sujets divers pouvant aboutir à des actions de terrain. Nous pouvons vous fournir les moyens d'approfondir vos connaissances en matière de réglementation des installations classées pourvu que vous disposiez de moyens informatiques. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues dès lors qu'elles sont bénévoles.

Pour les adhérents nous organisons, a minima, une réunion annuelle pour élire le conseil d'administration. Nous allons essayer de faire mieux en 2004.

LE POINT SUR LE DOSSIER SESA

La société SESA qui avait en projet sur l'Aspre, l'implantation d'une usine d'aliments secs pour animaux, a renoncé à son projet suite aux décisions prises par le tribunal administratif de suspendre, par deux fois, le permis de construire délivré par la commune de Roquemaure. Les deux recours de l'APEPA ont donc été jugés recevables et bien fondés. La mobilisation des adhérents de l'APEPA lors des manifestations organisées en collaboration avec les syndicats des Côtes du Rhône contre ce projet, les articles de presse relatant les événements, le soutien affiché de la Mairie de Pujaut ont contribué, à n'en pas douter, à sensibiliser les autorités de l'état sur notre refus de ce projet tel que présenté. Ce résultat a, notamment, été obtenu grâce à vos cotisations d'adhérents et au bénévolat des membres actifs du conseil d'administration qui ont accepté de consacrer une partie de leur temps à l'intérêt collectif.

La SESA fait toujours l'objet d'articles dans la presse locale car son déménagement du site des Angles reste une priorité pour les élus et surtout par les riverains regroupés en association. La SESA envisagerait une implantation sur la commune de TRESQUES dans les locaux de l'entreprise SIPOREX ou sur un autre site proposé par la commune ! ...

Un fait acquis est que la commune de ROQUEMAURE a définitivement renoncé à ce projet car la parcelle attribuée à la SESA vient d'être découpée en deux lots plus petits. Sur un des deux lots est projeté l'implantation d'une cimenterie incorporant des verres issus du recyclage de déchets industriels spéciaux exploitées par COVAVER dans une usine appartenant à la société EID. (Voir article actualité de la zone de l'Aspre).

LES ADHESIONS

Nous partîmes 400 (en 2001) mais au terme de la menace SESA, nous vîmes 50 (en 2003) en arrivant à bon port ! ...

Il faut rester vigilants à notre environnement limitrophe, c'est l'objet de nos nouveaux statuts. Nous nous sommes fixés comme objectif de maintenir le niveau d'adhésion de l'année 2002, **170**.

Cela implique la mobilisation de tous. Le présent APEPA info sera envoyé par la poste à tous les adhérents 2002 accompagné d'un bulletin d'adhésion que vous ne devez pas hésiter à photocopier et distribuer à vos voisins, amis, familles, etc ... Nous comptons sur vous pour ne pas laisser ce modeste papier s'égarer parmi les publicités fort nombreuses de nos boîtes à lettres ! ...

Les bulletins d'adhésions peuvent être envoyés (ou déposés) au domicile du président de l'APEPA : Philippe BONNY, Chemin des Trascamps, 30131 PUJAUT (c'est le long de la roubine du Grès) ou encore en Mairie (un relevé périodique est effectué).